

Vous êtes accompagnateur à la piscine. Conscients du temps personnel que vous mettez au service de la communauté éducative, nous vous remercions vivement pour votre aide précieuse.

Cette charte a pour objectif de préciser vos missions aux côtés de l'enseignant de la classe et des maîtres-nageurs sauveteurs, dans l'intérêt des enfants et du bon déroulement des activités prévues. Ces précisions s'inscrivent d'une part dans le cadre du projet pédagogique relatif à l'enseignement de la natation scolaire et d'autre part dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans toutes les piscines publiques. Elles sont appliquées conjointement par l'Éducation Nationale et la Communauté de Communes ou la municipalité en charge du bassin.

### Vous accompagnez lors de l'habillage-déshabillage dans les vestiaires

- Comme les enfants, vous vous déchaussez à l'entrée de la piscine.
- Vous avez une tenue adaptée (short, bermuda, pantacourt).
- Après le déshabillage, vous accompagnez les enfants aux toilettes, puis à la douche.
- Vous laissez les enfants sous la responsabilité de l'enseignant au niveau du pédiluve et vous vous installez sur les chaises mises à votre disposition.
- Pendant la séance, vous accompagnez les enfants aux toilettes. **Vous ne venez pas au bord du bassin** sauf cas exceptionnel (lors des évaluations par exemple, et seulement à la demande de l'enseignant).
- Lorsque les enfants reviennent au vestiaire, vous aidez à la douche, à l'habillage et à la sortie des enfants.

### Vous accompagnez le professeur dans les enseignements

- Vous avez passé un agrément auprès de l'Éducation nationale ou justifiez d'un titre professionnel vous en dispensant. Comme les enfants, vous vous déchaussez à l'entrée de la piscine.
- Comme les enfants, vous vous déshabillez de votre tenue de ville et enfilez votre maillot de bain ainsi que votre bonnet de bain.
- Vous participez aux enseignements. Vous êtes dans l'eau avec les enfants.
- Après le déshabillage, vous accompagnez les enfants aux toilettes, puis à la douche.
- A la fin de la séance, vous aidez au rassemblement de la classe.
- Vous accompagnez les enfants à la douche, à l'habillage et êtes vigilant à la sortie de l'établissement.

### Quelle que soit votre mission d'accompagnateur, vous vous engagez à :

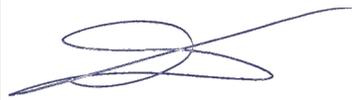
- Informer immédiatement l'enseignant en cas d'empêchement afin qu'une réorganisation dans le respect du taux d'encadrement ou une annulation puisse être opérée.
- Ne pas utiliser votre téléphone au bord du bassin.
- Considérer comme confidentielle toute information concernant les enfants (situation familiale, médicale, scolaire...).
- Faire respecter les consignes données avec bienveillance et rigueur.
- Faire preuve d'une vigilance constante en termes de sécurité (traversée de rue, montée et descente du bus, circulation autour du bassin...).

### De son côté, l'enseignant s'engage auprès de vous à :

- Expliciter les modalités d'organisation (horaires, moyen de transport, répartition des groupes...).
- Donner clairement les consignes et attendus.
- Transmettre toute informations essentielles au bon déroulement de l'activité pédagogique (santé d'un élève, inimitié, difficultés spécifiques, angoisse importante d'un enfant...).

L'ensemble de ces précisions peut sembler ne relever que du simple bon sens mais cette charte permet à chacun d'endosser ses missions avec sérénité afin que les élèves bénéficient d'une activité pédagogique de qualité en toute sécurité.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre engagement bénévole auprès des élèves et de leur enseignant.

Inspecteur de l'Éducation Nationale 	Directrice du bassin 	Directeur (-trice) de l'école	Accompagnateur (-trice)
--	---	-------------------------------	-------------------------